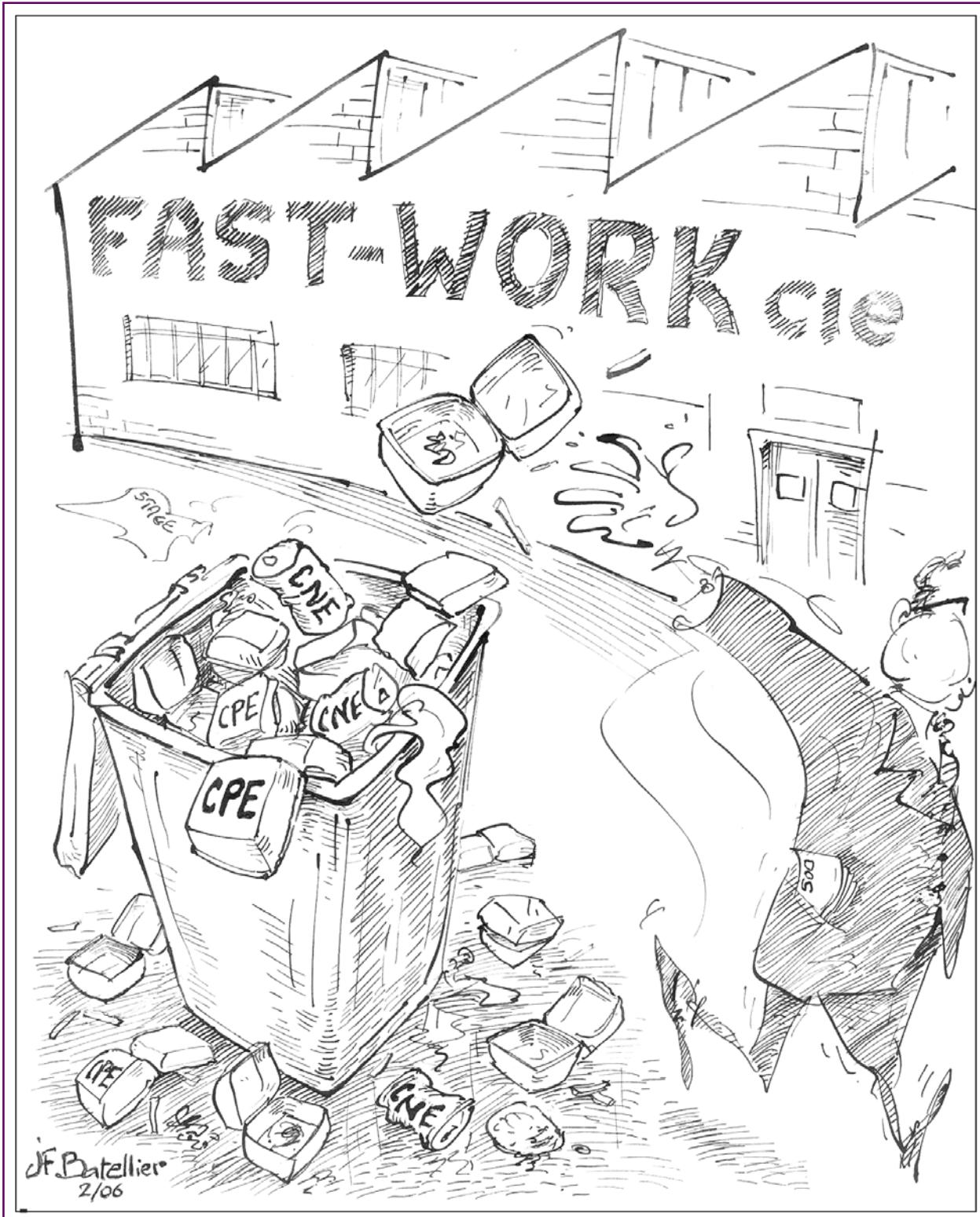


Différent

le journal des adhérents de la fédération **sud** Santé-Sociaux

nouvelle formule du journal «offensive syndicale»



numéro 03 - janvier / février 2006 - 0,50 euro

SOMMAIRE

le journal des adhérents de la Fédération Sud Santé-Sociaux - numéro 03

santé & social - page 4 - 5 - 6

- Vers (le) point d'ordre (infirmier) ?
- hard discount dans le social
- Négociation fonction publique hospitalière, il va falloir pousser dur !
- En août le CNE, en janvier le CPE, et à Pâques le contrat unique d'embauche

société - page 7

- La France rentabilise...une immigration zéro

dossier - page 8 & 9

- Le secteur social

société - page 10 - 11

- Unédic'tat sur les droits des chômeurs
- Un mauvais feuilleton ou sécuritaire rime avec totalitaire

vie syndicale - page 12 - 13 - 14

- Mieux connaître 'Solidaires'
- Naissance d'une section syndicale en Savoie
- Conseil fédéral, le juste équilibre...

international - page 15 -

- Digné we re be se ka ke ! («un autre monde est possible» en Bambara)

culture & plaisir - page 16

- Livre - Comment ne plus être progressiste...sans devenir réactionnaire
- Paroles et musique - (Re)découvrir une «âme debout», Catherine Ribeiro

Different

le journal des adhérents de la Fédération Sud Santé-Sociaux

ont collaboré à ce numéro :

Corinne DeBuhan, Fabienne Binot, Aline Poupel, Patricia Garcia, Eric Moglioni, Jean-Marie Sala, Jean-Louis Rotter, Jean-François Batellier, Maurice Aubry, Jean Vignes, Mustapha Ramdane, Jean-Luc Bobée, Thierry Lescant, Patrick Nicolaon, Claude Carrey, Jean Lallemand, la plume, Guillaume Mathieu.



nouvelle formule du journal «offensive syndicale» / Numéro de CPPAP : 2472 D 735

Directrice de publication : Fabienne Binot / Fédération nationale Sud Santé-Sociaux, 2 rue Henri Chevreau, 75020 Paris
Téléphone : 01 40 33 85 00 / Télécopie : 01 43 49 28 67 / Courriel : sud.crc@wanadoo.fr / site internet : www.sud-sante.org

secrétariat de rédaction : Jean Lallemand, Thierry Lescant, Guillaume Mathieu, Mustapha Ramdane, Jean Vignes

Imprimé par : IGC communigraphie, 16 rue G. Délory - 42964 Saint-Etienne Cedex

édito

Il n'y a pas si longtemps, les salarié(e)s du groupe SKF se sont vu notifier leur licenciement, c'est à dire leur fin de contrat, par haut-parleur en arrivant sur le lieu de travail. Des milliers d'autres ont découvert au petit matin leur entreprise fermée, délocalisée. Les patrons de ces entreprises n'ont même pas pris la peine d'en informer les salarié(e)s concerné(e)s ! Combien d'autres se sont fait «virer» sans formalités par des patrons sans scrupules. Hommes politiques et médias nous ont alors expliqué : «*ce sont des pratiques isolées, venant de patrons voyous*». Les nouvelles mesures Villepin légalisent ces pratiques, puisque dorénavant les employeurs pourront, sans motif, mettre fin à des contrats de travail. Ils pourront ainsi licencier impunément sans contrepartie. C'est le but des Contrat Nouvelle Embauche et Contrat Première Embauche.

Le MEDEF et les actionnaires en remettent une louche : ils revendiquent la généralisation à tous les salarié(e)s du nouveau dispositif. Ils vont être comblé puisque le gouvernement s'apprête dès cet été à mettre fin au Contrat à Durée Indéterminée. La voix est libre pour une offensive sur le statut des fonctionnaires. Le gouvernement pourra nous dire qu'il ne peut maintenir une discrimination entre salarié(e)s du public et du privé. Les arguments sont tout trouvés. Ils ont été martelés lors des remises en cause des retraites, après le passage de 37 ans et demi à 40 ans de cotisations en plein été 93 par Balladur, pour les salarié(e)s du privé. La suite, on la connaît. Ne laissons pas réaliser ce mauvais scénario car il en sera fini, non seulement du code du travail, mais également du statut public. C'est leur choix de société, on doit tout faire pour qu'il ne se réalise pas.

L'année 2006 sera décisive, et ce ne sont certainement pas des journées d'actions sans lendemain, des discussions de salon à Matignon qui pourront faire reculer le couple gouvernement/patronat.

Salarié(e)s, privé(e)s d'emploi, nous sommes assez nombreux, imposons un autre choix à une minorité d'actionnaires et de spéculateurs !

Maurice Aubry & Mustapha Ramdane

Vers (le) point d'Ordre (infirmier) ?

L'ensemble des organisations syndicales et des associations sont reçues à tour de rôle pour exprimer leurs positions auprès de M. Couty, chargé de mission par le Ministre sur la question. A l'issue des réunions de concertation, E. Couty transmettra son rapport.

Sud a donc été reçu le 6 février et a réaffirmé son opposition à un ordre infirmier(*), instance inutile et mettant en œuvre un principe d'adhésion obligatoire pour pouvoir travailler :

- inutilité au regard de l'actuel Code de la Santé publique posant déjà les principes d'exercice de la profession tant au niveau des actes relevant du rôle propre, que de la déontologie envers les patients et envers les collègues (qu'ils soient salariés ou libéraux).
- Inutilité d'une instance supplémentaire : il faut améliorer le fonctionnement et les compétences du CSPPM (Conseil des Professions Para Médicales), et surtout de la commission infirmière dans laquelle siègent les

représentants des salariés et des libéraux, y compris des IDE spécialisées.

- Inutilité de l'inscription à l'ordre : il existe déjà le fichier ADELI (Automatisation des Listes) sur lequel l'inscription est gratuite et obligatoire. Il gère les listes départementales des professions réglementées.

- Inutilité de l'ordre par rapport à la démographie professionnelle : les quotas d'entrées dans les écoles sont fixés par le ministère qui n'entend pas les syndicats ayant depuis fort longtemps tiré la sonnette d'alarme. L'exemple de l'Ordre des médecins n'a pas empêché la pénurie dans cette profession.

Au total : Sud demande la mise en place de commissions infirmières (éventuellement régionales), dans lesquelles des représen-

tants du secteur public et du secteur libéral, élus, pourraient siéger, notamment, sur les questions disciplinaires du secteur libéral, comme la loi 80-527 le prévoit déjà.

Sud a affirmé vouloir discuter de l'évolution des structures existantes mais refusera un ordre infirmier. Ce refus sera formalisé par un appel à boycotter l'adhésion obligatoire... Et si 400 000 infirmières salariées refusent de s'inscrire, on ne pourra leur interdire d'exercer.

Alors oui, unifions la profession contre l'Ordre de quelques uns !

Corinne De Buhan & Patrick Nicolaon

(*)article sur l'ordre dans le n°2 de «Différent»

brèves

AIDES-SOIGNANTS EN RAGE !

2006 : Fusion des échelles II et III des grilles salariales, qui confirme la smicardisation des salaires et la paupérisation des aides-soignants. Réforme des études aides-soignantes, intégrant le dispositif de validation des acquis de l'expérience : toujours plus, en moins de temps, une remise en cause de la qualification et à terme du statut. C'est aussi l'année du CHIEN... Ceux qui pensaient que nous serions de gentils « toutous » se trompent car il est temps de réagir....



ASSOCIATION SERPSY

Les 4ème journées de l'association SERPSY (Soins Etudes Recherche en Psychiatrie) se tiendront le 31 mars 2006 à l'Institut LeVal Mandé (94). Sur le thème : le soin à l'épreuve du sécuritaire.

Renseignements : serpsy@serpsy.org

Hard discount dans le social

Le Collectif Havrais Solidarité Pauvreté, suite à de graves dysfonctionnements, a été dissout en décembre dernier après 6 mois de mise sous tutelle.

Parmi de nombreux postulants, comme l'Armée du Salut, c'est la Sonacotra qui a eu le « marché » de l'activité du Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (CHRS). La reprise de tous les salariés s'est effectuée comme l'y oblige le code du travail (article L122.12). Pour autant, l'inquiétude des salariés demeure car aucune négociation n'oblige le nouveau patron à garder les accords d'entreprise SOP qui sont appliqués le plus souvent dans les CHRS. A la Sonacotra, il n'y a pas de reconnaissance des métiers et diplômes du secteur social, ce qui entraîne des salaires beaucoup plus bas. Par exemple, un éducateur spécialisé appelé « intervenant social » touche le même salaire, dans la grille Sonacotra, qu'un agent de service avec 6 ans d'ancienneté dans les accords SOP. L'ancienneté n'est pas prise en compte : un éducateur débute, dans la grille Sonacotra, à 1680 € brut et y reste! Par

ailleurs, les 9 jours de congés compensateurs des accords SOP sont absents des accords Sonacotra. Cette reprise d'un CHRS par la Sonacotra est une première qui introduit la volonté du gouvernement Villepin du moins disant social. Une telle politique, c'est une remise en cause des métiers, des formations et de leurs écoles, des conventions collectives. Des salarié(e)s du Havre, aujourd'hui adhérent(e)s à Sud Sonacotra, sont prêts à se mobiliser pour conserver leurs droits acquis et refuser le bradage de l'activité éducative et sociale. Le syndicat Sud Sonacotra restera en lien avec Sud santé sociaux pour soutenir les luttes à venir. Sud a pris contact avec tous les autres syndicats de la Sonacotra pour l'ouverture de négociations et, pour Sud, le maintien des accords SOP pour ce secteur d'activité.

Jean Lallemand

Négociation fonction publique hospitalière, il va falloir pousser dur !

Le ministre de la santé a entrouvert la porte des négociations le 24 janvier après plusieurs mois d'atermoiements. Un document d'une cinquantaine de pages a été remis aux différentes organisations syndicales. Les négociations devraient se dérouler jusqu'à juin prochain.

Ce dossier comprend quatre parties : dialogue social, emploi-formation, conditions de travail, et mesures statutaires. Il s'inspire grandement des propositions de la fonction publique d'Etat et de la deuxième partie de la réforme de la catégorie C avec principalement la création d'une échelle « 6 » remplaçant le NEI (nouvel espace indiciaire) qui s'était rabougrí au fil des ans. Si ce texte est volumineux, son contenu est particulièrement indigent.

1 - mesures statutaires

Ce sont celles qui sont les plus attendues par les personnels. Certes, de nombreuses catégories sont citées comme les aides-soignants, les administratifs, les conducteurs ambulanciers, et la maîtrise ouvrière mais sans véritables propositions de revalorisations indiciaires. Concernant les personnels socio-éducatifs, on revient aux propositions de l'année dernière sans autres avancées. D'autres professions sont aussi évoquées : ingénieurs, radio physiciens, sécurité incendie. La majorité des pistes abordées par le ministère concerne le régime indemnitaire, et non pas les revalorisations indiciaires renvoyées aux négociations de la Fonction Publique d'Etat, desquelles nous sommes exclus.

2 - le «dialogue social»

Le ministère semble vouloir privilégier des accords même avec des organisations syndicales minoritaires. Rien de bien nouveau sur le droit syndical alors qu'on voit celui-ci bafoué dans de nombreux établissements. Les textes sur la nouvelle gouvernance, la création des pôles et la mise en place des conseils de pôles semblent bien vouloir contourner les représentants syndicaux, voire même rendre leur exercice plus difficile. Le texte présenté oublie totalement ces aspects.

3 - emploi formation

Ce chapitre aborde le sujet du transfert de tâches et de compétences et reprend en partie les propositions du rapport du Pr Berland et les expérimentations qui ont suivies. Evoquant l'observatoire national des métiers de la fonction publique hospitalière, il est noté la nécessité de procéder à l'actualisation de certains métiers et de faire évoluer les politiques d'emplois et de formation. Sur ce chapitre, Sud réaffirmera la nécessité de conforter les qualifications, renforcer les effectifs et surtout la notion d'équipe soignante. Bien évidemment une fiche traite de la VAE et la nécessité de l'élargir à d'autres professions. L'encadrement est aussi évoqué, avec la nécessité de le faire évoluer, vers le « management ».

4 - conditions de travail

Ce volet est le plus touffu et démarre sur la nécessité de relancer les Contrats Locaux d'Amélioration des Conditions de Travail. Manque d'imagination ou de moyens, peut-être les deux, ces contrats mis en place à deux reprises (en 1992 et 2000) n'ont que peu amélioré les choses, car les crédits affectés étaient très en deçà des besoins, et surtout ces contrats se substituaient à la nécessité de renforcer les effectifs, notamment dans tous les services de gériatrie. De plus, beaucoup des programmes inclus dans les CLACT auraient de toute manière été financés sur d'autres crédits (ex : lits à hauteur variable).

Sur la prévention des risques, rien de bien nouveau, des études sont envisagées ! (alors que l'étude européenne PRESST(*) menée par le Dr Estryn-Béhar reste dans les cartons du ministère).

Au détour du document, apparaît la fiche sur le déplafonnement des heures supplémentaires qui voudrait officialiser et péren-

niser les dépassements horaires, une version « soft » de la remise en cause de la RTT.

Et pour tout cela, quels moyens ?

La première séance de négociations aura lieu le 20 février prochain. Sud entend bien que se déroulent de véritables négociations sur les professions oubliées des précédents protocoles et fera d'autres propositions sur les différents thèmes abordés.

Nous sommes conscients que de véritables avancées ne pourront être obtenues que par une intervention massive des personnels. Le ministère de la santé souhaite se donner une image sociale au moindre coût, en même temps qu'il entame la deuxième étape du plan hôpital 2007, baptisé «hôpital 2012» qui asphyxie l'hôpital public.

La question des moyens sera évidemment cruciale alors que des centaines d'établissements sont dans le rouge. Nous avons bien évidemment l'intention d'en parler dans ces discussions. Sud s'engage aussi à rechercher avec les autres fédérations syndicales des convergences de propositions d'actions pour faire aboutir nos très nombreuses revendications.

Enfin, c'est notre marque de fabrique, Sud s'engage sur la transparence des négociations. Le document ministériel sera affiché en ligne sur le site internet de la fédération et actualisé au fur et à mesure des discussions avec nos commentaires et nous diffuserons après chaque phase de négociations l'état des lieux.

Jean-Marie Sala

(*) PRomouvoir en Europe Santé et Satisfaction des Soignants au Travail

En août le CNE, en janvier le CPE, à Pâques le contrat unique d'embauche !

Jamais le MEDEF, relayé par le gouvernement, n'aura été aussi loin dans son offensive pour mettre à bas notre système de protection sociale, l'organisation du travail et par voie de conséquence, le code du travail. Depuis des décennies, progressivement, au rythme de la courbe du chômage, le contrat de travail classique (le CDI, référence en matière de contrat dans le secteur privé) s'est modifié. Il s'est transformé en une série de contrats ayant pour visée une grande flexibilité statutaire pour un meilleur ajustement au marché du travail.

Aujourd'hui, 7 embauches sur 10 sont faites sous statuts précaires. Un million et demi de salariés transitent par l'intérim, 900 000 salariés sont employés en CDD. En moyenne les entreprises possèdent un volant de 20 % de précaires dans leurs effectifs....Malgré tout, la précarité reste dans un cadre organisé jugé trop rigide notamment, notamment avec le CDD, d'où l'idée d'un contrat souple qui permettrait de licencier un salarié sans motif durant les deux premières années : le Contrat Nouvelle Embauche. Le gouvernement va l'habiller d'un vêtement de stabilité en le dénommant CDI. Par l'ordonnance du 2 août 2005, le CNE et autres «mesures d'urgence pour l'emploi» passent en force et s'imposent dès la rentrée. Il concerne uniquement les entreprises de moins de 20 salariés.

En janvier, bonne année les jeunes ! Voici pour vous le Contrat Premier Embauche qui lui s'applique dans toutes les entreprises..... Pour Pâques, refonte du code du travail avec présentation annoncée d'un contrat de travail unique, effectivement unique en son genre puisqu'il sera le clone du CNE/CPE et s'appliquera à tous et partout. Notre grand poète Galouzeau de Villepin, accessoirement premier ministre, osera-t-il l'appeler le Contrat Unique d'Emploi ? Comment faire passer cette révolution culturelle tant demandée par le MEDEF ? Tout d'abord ce contrat unique doit être incontestable, être une référence qui a fait ses preuves d'où l'idée d'instrumentaliser un modèle venant de l'étranger, de préférence un pays du nord où il fait bon vivre, avec un taux de chômage faible (5%), une protection sociale

élevée (attention ne pas choisir le modèle anglo-saxon trop connu des français qui peut-être perçu comme repoussoir). Vous l'avez reconnu ? C'est.... le modèle Danois ! C'est un concept économique clairement défini qui sonne bien la flexibilité ! Rassurez-vous, le gouvernement ne présentera que l'aspect flexibilité, l'habillera d'un haillon de sécurité. On ne nous développera pas l'aspect généreux du contrat de travail unique modèle Danois, à savoir une allocation chômage correspondant à 90 % du salaire sur une période de 4 ans. Il faut aussi avoir l'air de respecter le «modèle social français» qui se transforme progressivement en coquille vid. Il s'agit de ringardiser ceux qui ne savent pas s'adapter, la pire caricature étant le fonctionnaire, avec son emploi garanti à vie, ce mammoth arquebouté sur ses avantages acquis qui n'hésite pas à prendre en otages les usagers...

Mais le plus important c'est le moyen terme, après le départ en retraite de la génération papy boum, institutionaliser la précarité qui passe par ce type de contrat, contrat de référence inscrit dans le code du travail, étendu dans la fonction publique. Après, le MEDEF par la voie du gouvernement pourra s'attaquer au SMIC, mettre en place les fonds de pension à la Française qui, entre autre, «permettent de sauvegarder nos capitaux face aux OPA hostiles, de démontrer ainsi notre patriotisme Français», et bien sûr garantir nos retraites par capitalisation.

Dans notre secteur, tant public que privé fleurissent, les contrats sous toutes leurs formes, les CDD, emplois à temps partiels imposés, les chèques services....

Nos conventions collectives et statuts sont attaqués : qu'en sera-t-il quand le contrat unique sera institutionalisé ? Il est évident que les employeurs de l'UNIFED s'empêtront de proposer des avenants aux Conventions Collectives du secteur pour être en conformité avec le droit du travail et instaurer ainsi une période d'essai de 2 ans et le droit de licencier sans motif.

N'oublions pas l'usage sans modération du contrat aidé où le MEDEF se fait plutôt discret. Du junior au senior, de la petite à la grande entreprise, il y en a pour tout le monde : contrats d'apprentissage, contrats d'accompagnement aidé (CAE), contrats de professionnalisation, contrats initiative emploi (CIE), contrats jeunes en entreprise, contrats d'insertion, revenu minimum d'activité (CI-RMA), contrats d'avenir, d'insertion dans la vie sociale.....tous sous forme d'exonération de charges sociales ou d'aides directes versées à l'employeur. Les aides totales en France versées au patrons s'élèvent à 20 milliards d'euros sans réelles contreparties, c'est cool, c'est free ! Surtout avec l'argent du contribuable ! Pour terminer, le must pour les jeunes, le stage gratuit en entreprise ! Pour résumer 2 types de contrats : le futur contrat unique pour le salarié Kleenex, et le contrat aidé qui précarise le salarié, juteux pour le patronat.

Face au MEDEF hostile, nous avons une réponse simple, un concept qui a fait ses preuves, la mobilisation générale, l'action syndicale !

Patricia Garcia

La France rentabilise...une immigration zéro

La rentrée de septembre avait marqué l'ouverture de la chasse aux sans papiers avec obligation pour les préfets de remplir le tableau. Cette situation de plus en plus dramatique vire à l'inhumain. L'accès aux soins des étrangers réduit de manière drastique nous a déjà fait réagir. Nous pensions alors que ce n'était qu'un prélude à une musique plus policière.

Le 18 décembre 2005, un projet de loi relatif à l'immigration est présenté à la sagacité des décideurs. C'est un texte d'une colossale générosité. L'étranger, individu étrange par définition devra déployer des ressources insondables de qualification et de motivation pour profiter des charmes de sa seconde patrie.

Le nouveau marché de l'immigration

C'est une réforme complète du code de l'entrée et du séjour des étrangers que l'on nous mitonne, il ne sera guère encombré par les falbalas «droitdelhommistes». Il faudra que nos amis étrangers présentent un profil rentable pour l'économie française ou qu'ils participent au rayonnement du pays. La personne ou la situation ne seront plus pris en compte. C'est la carte de résident, qui à terme est remise en cause.

La vie en famille : vers la fin d'un droit

Les conditions requises pour le regroupement familial seront relevées : ressources, logement, avis du maire sur l'intégration de la famille. Même les étrangers en situation régulière devront répondre à toutes ces exigences. Lorsque l'on connaît la situation généreuse faite aux salariés, en particulier aux immigrés, qui comme chacun sait ne connaissent jamais le chômage ou autres aléas de l'existence, le droit de vivre en famille deviendra un travail d'hercule. Quant aux mineurs, à leur majorité, la carte « vie privée et familiale » sera obtenue dans les mêmes conditions. Ce sera encore pire pour les conjoints de français ou les étrangers pouvant prouver un lien stable et ancien comme le PACS ou le concubinage.

Le séjour des étrangers malades est remis en cause. Sans doute ne participent-ils pas

au renom de la France ? Les personnes bénéficiant d'une régularisation pour raisons médicales devaient voir leur statut remis en cause dans le projet, il semble que le ministre se propose de ne pas changer les dispositions actuelles.

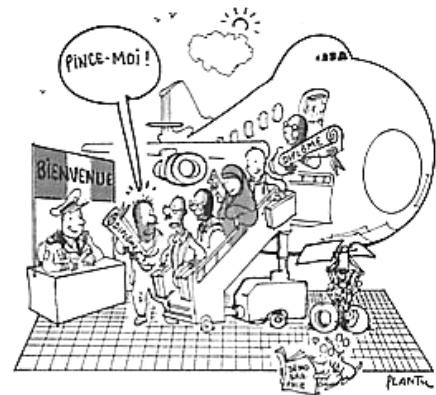
Les clandestins condamnés à la clandestinité sans fin

Le ministre de l'intérieur y tient, on ne régularisera plus les clandestins, feraient-ils la preuve qu'ils vivent sur le territoire depuis dix ans, qu'ils y travaillent. L'emploi pourra dans de nombreux secteurs de meurer clandestin également.

Pour devenir un étranger heureux et chanter la douce France, il va falloir bénéficier d'un bon diplôme, savoir jouer au foot comme un champion ou flirter avec le box office. L'estime du patron et le sourire du maire seront fortement conseillés. Avec un peu de chance, si les gamins font une crise d'adolescence discrète, si on parle un français plus correct que celui de Bénisti et si les risques divers de la vie ne polluent pas trop, l'étranger pourra vivre discrètement à nos cotés. S'il fait des vagues, la liste d'attente est suffisamment longue... La France a signé des traités internationaux, en particulier ceux concernant les droits des humains, et là on nous propose en notre nom de développer l'exclusion, la ségrégation et d'ajouter au pillage des richesses, le pillage des cerveaux, des compétences.

Avant la discussion du projet de loi, le grand veneur Sarkozy a fixé le tableau 2006 : le chiffre de 25000 reconduites à la frontière est fixé aux préfets.

La Plume hérissee



brèves

OISSEL : UN VRAI SCANDALE

A Oissel (à 19 km de Rouen) un centre de rétention administrative s'ouvrira en 2004, dans une quasi indifférence. Là, en pleine forêt, gardés par des CRS, on peut retenir pendant 32 jours des hommes, des femmes qui n'ont commis qu'une seule faute : vouloir résider et travailler en France. Aujourd'hui, dans ce centre à vocation nationale, des expulsables venus de tous les coins de France sont gardés. Des travaux y sont entrepris pour doubler le nombre de places et pouvoir y retenir des familles avec enfants, y compris des bébés !

ELEVES SANS PAPIERS...

...ne vous cassez pas la tête, vos vacances sont programmées. Les chefs d'établissements héritent d'une tâche supplémentaire et nous souhaiterions qu'il n'y mettent pas trop de zèle. Ils devront recenser tous leurs élèves sans papiers, leurs identités, leurs adresses et leurs résultats. Cela doit être réalisé avant les vacances d'été. L'Etat policier se penche avec sollicitude sur l'amélioration de la vie scolaire !

L'actualité replace le secteur social dans le débat politique et économique. Son coût pèse de plus en plus sur les budgets départementaux : l'état se désengage financièrement comme jamais il ne l'a fait. La puissance publique engage la redéfinition de ce secteur à travers un discours de contrôle social renforcé.

Le secteur social

Fabienne Binot & Maurice Aubry

L'action sociale a une histoire tournée vers l'organisation de l'aide aux personnes et leur accompagnement. Elle s'est déclinée au fil du temps en organisations charitables et de bienfaisance. Puis, au fur et à mesure du renforcement du rôle de l'Etat, les collectivités, municipalités et surtout départements, se sont vu assigner un certain nombre d'obligations. La structuration du secteur social, telle que nous la connaissons aujourd'hui, date de soixante ans, avec des évolutions depuis scandées par diverses législations. Nous pouvons faire un parallèle avec le système de santé. De multiples passerelles existent et les lois sociales ont toujours été précédées et inspirées par les législations hospitalières, en particulier pour ce qui concerne leur vision strictement comptable. L'approche de ce secteur d'activités par les métiers, qu'ils soient de l'éducatif, éducateurs spécialisés, moniteurs éducateurs,... ou du social, avec les assistants sociaux est réductrice.

Un paysage multiple

Le social proprement dit s'adresse à des personnes soit en difficultés éducatives, soit en difficultés socio économiques, les deux allant souvent de pair. Le travail social s'adresse donc à un public très diversifié et concerne tous les âges de la vie et s'organise autour de 4 champs d'intervention :

Ainsi, l'aide sociale à l'enfance (ASE) a pour mission de prendre en charge les mineurs. Ses prérogatives débordaient jusqu'à l'âge de 21 ans, dans le cadre des contrats d'aide aux jeunes, uniquement sur la demande des intéressés. Dans chaque département, l'ASE a développé ou agréé un certain nombre de structures : foyers éducatifs, actions éducatives en milieu ouvert, placement familial, équipes de prévention spécialisée... c'est une pièce maîtresse de l'action départementale. Les **centres d'hébergement et de réinsertion sociale** avaient pour vocation d'accompagner les personnes concernées vers l'accès au droit commun l'a utonomie salariale, en réponse à un besoin élémentaire et en assurant un soutien au long de la démarche. La crise sociale transforme le plus souvent le projet en impasse : l'inadéquation entre l'expression des besoins et les réponses à apporter, c'est à dire l'accès aux droits, y est flagrante. De nouvelles expériences sont censées depuis quelques années répondre à des problèmes urgents, elles s'adressent aux plus précaires : SAMU social ou structures émanant de célèbres officines du secteur caritatif. La **téléphonie sociale** fait également partie du paysage. Elle répond aussi à des questions urgentes et permet, dans le meilleur des cas, une orientation vers un logement ou un lieu de parole de plus en plus contingentés. Bien que ne faisant pas partie de notre champ fédéral, nous pouvons inscrire les **polyvalences de secteur** dont la vocation est de répondre aux besoins de la population, de la crèche au surendettement. Inutile de préciser que l'intendance n'est pas souvent au rendez vous.

Le médico-social s'adresse à un public handicapé. Depuis de longues années, les associations gestionnaires ont pris en compte le vieillissement de la population suivie et gèrent l'ensemble de l'échelle des âges. Les liens structurels avec la santé sont de plus en plus évidents dans le cadre des cartes sanitaires et l'organisation de la psychiatrie.

L'aide à domicile est au coeur des projets du gouvernement. Borloo y voit un gisement de cinq cent mille emplois. A l'origine, les structures répondaient aux besoins des personnes âgées en terme de soins d'aide à la vie de tous les jours. Depuis la libéralisation du système et l'apparition des chèques services, ce secteur a explosé.

Les actions d'animation des quartiers constituent un champ d'intervention à part entière. Pour les salariés, ce sont souvent des missions aléatoires, avec des contrats soumis à des appels d'offre. Un certain nombre de nouvelles fonctions sous qualifiées s'y développent allègrement.

Des statuts très différents

Ce n'est pas, loin s'en faut, la majorité du social qui est concerné par un statut fonction publique. Les salariés de la polyvalence de secteur dépendent des collectivités territoriales ; certaines institutions de l'aide sociale à l'enfance sont publiques. Nous pouvons également comptabiliser des services sociaux et des établissements médico sociaux dans la fonction publique hospitalière.

La plupart des salariés du secteur social sont embauchés par des associations agréées ou des fondations. Celles-ci appliquent une convention du secteur. En son absence, c'est le code du travail, ou un accord d'entreprise qui s'applique.

Les conventions sont organisées en grandes branches professionnelles. Pour ce qui concerne le social, médico social et sanitaire privé non lucratif, on se réfère à **l'UNIFED**. La branche de **l'aide à domicile (BAD)** concerne les structures de maintien et d'aide à domicile hors les emplois Borloo. Quant à **l'animation**, en fonction de l'employeur elle peut bénéficier d'une convention ou subir les aléas des intermittents municipaux.



Quelques chiffres

Pour la branche UNIFED (Union des fédérations et syndicats nationaux d'employeurs sans but lucratif du secteur sanitaire, médico-social et social)

CLCC (centres de lutte contre le cancer)

20 établissements 14000 salariés

Croix Rouge

666 établissements dont 182 centres de formation,
15000 salariés, 60 000 bénévoles

CC51 (FEHAP)

2066 établissements adhérents, plus de 135 000 salariés

CC66 (3 employeurs)

SNAPEI 2037 établissements adhérents, 80 000 salariés ;
SNASEA 2150 adhérents 55 000 salariés ;

SOP (CHRS inclus) 4000 adhérents, 110 000 salariés.

337 (ents. incl.) 1855 d'annents, 115 000 salariés

Sans compter tous les salariés du secteur, notamment dans les petites boîtes, où les employeurs n'adhèrent pas à une fédération employeur et n'applique pas de convention collective.

Pour la BAD (branche de l'aide à domicile)

Plusieurs associations employeurs 7000 services d'aide à domicile, 210 000 personnes dont 194 000 aides à domicile, 5 500 TISF (travailleuse insertion sociale et familiale). 99% des salariées du secteur sont des femmes.

Seules 5% des aides ménagères travaillent à plein temps et sont encore payées à l'heure. Ces chiffres ne comptent pas toutes les personnes directement employées par les personnes âgées - par l'usage des chèques emploi service - à qui on applique que très rarement la convention des gens de maison.

C'est dans ce secteur que Borloo prévoit la création de 500 000 emplois sur 5 ans. Bonjour la précarité.

Des enjeux historiques

Le social, comme la santé, n'échappe pas aux projets de mondialisation libérale. Il appartient au monde du commerce des services pour les intégristes de la marchandisation.

Par ailleurs, l'action sociale doit devenir pour nos décideurs partie prenante de l'organisation du contrôle social de la population.

La gestion strictement comptable des établissements impose un contrôle drastique de la masse salariale et du fonctionnement et partant une remise en cause des conventions. La convention de 1966 de l'accord UNIFED en est le dernier avatar.

Pour l'animation

Les centres sociaux, 1200 employeurs, 50 000 salariés
A part cet élément il est très difficile d'avoir des chiffres sinon que cela représente plus de 100 000 salariés.

Ce secteur est très morcelé avec des contrats très précaires et très partiels sur certaines périodes de l'année. On a d'ailleurs inventé le CDI : Contrat à durée indéterminée intermittente !

Unédic'tat sur les droits des chômeurs

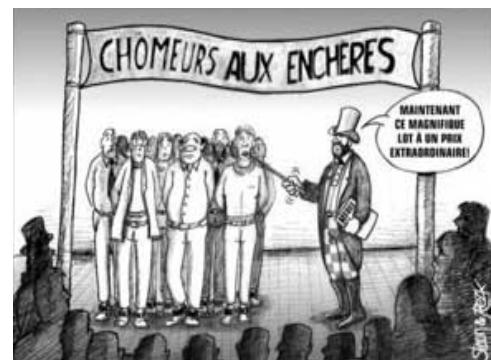
La renégociation de l'Unédic démarrée le 8 novembre 2005 au siège du Medef avait comme objectif non dissimulé une nouvelle restriction des droits des chômeurs, accompagnée de renforcements : des mesures de contrôles, des convocations, des sanctions et des radiations. L'argument étant toujours le même depuis des années : le déficit des caisses de l'Unédic. Les négociations portaient sur l'accès aux droits, le taux et la durée de l'indemnisation, revus à la baisse évidemment.

Le 22 décembre dernier, l'accord pour l'assurance-chômage était conclu et trois organisations patronales et trois confédérations syndicales CFDT, CFTC, CGC signaient la convention. Ni FO ni la CGT n'ont accepté de la ratifier. Cette convention s'applique aux personnes per-

dant leur emploi à compter du 1er janvier 2006. Cette convention injuste fera économiser 2,4 milliard d'euros en 3 ans. Mais deux tiers de cette somme va peser sur les salariés et les chômeurs et chômeuses (un tiers sur les salariés en poste par la hausse de leurs cotisations 0,04%), un tiers sur les chômeurs et chômeuses par la plus grande difficulté à accéder à leurs droits d'indemnisation. Le dernier tiers sera porté par les entreprises qui verront leurs cotisations Unédic augmentées du même taux que pour les salariés soit 0,04%. Cette accord Unédic agrave la situation des privés d'emploi et va continuer à augmenter l'exclusion sociale et la précarisation des emplois. Les droits à l'indemnisation sont encore réduits et les conditions d'accès sont durcies. Les salariés devront travailler plus pour être indemnisés moins longtemps s'ils sont privés de leur emploi. Ce qui va changer pour les chômeurs, en fonction de l'activité précédent le chômage :

- la filière A qui donne droit à 7 mois d'allocation après 6 mois de travail est inchangé
- la filière B est sévèrement modifiée. Pour être indemnisé 23 mois il faudra désormais 16 mois d'activité dans les 26 mois précédent la perte d'emploi au lieu de 14 dans les 24 derniers mois.
- une nouvelle filière A+ est mise en place. Elle ouvre les droits à 12 mois d'indemnisation pour 12 mois d'activité dans les 20 mois précédent.

Si un chômeur reprend une activité à temps partiel il pourra conserver une partie de son allocation pendant 15 mois au lieu de 18 actuellement. En plus de ces réductions aux droits, la suspicion touche les privés d'emplois indemnisés. Depuis le 24 décembre 2005 un décret permet aux agents du



Ministère du Travail de demander des documents fiscaux à certains chômeurs pour «lutter contre la fraude». La dernière étape de la nouvelle convention reste la signature d'une convention tripartite UNEDIC-ETAT - ANPE pour finaliser le rapprochement ASSEDIC-ANPE. Cela aboutira à un dossier unique du chômeur avec guichet unique et service informatique commun qui verra la création des maisons de l'emploi à la sauce Boorlo, dès le printemps.

Enfin, la CGC qui a décidé de signer l'accord l'a fait sur la base de la refonte du système d'assurance chômage.

A ce jour aucune date n'est prévue pour entamer ce travail. Les associations de chômeurs particulièrement concernées demandent à y participer. Aujourd'hui aucune assurance ne leur est donné alors même que les chômeurs et les chômeuses sont les premières victimes de choix économiques qui favorisent la précarisation généralisée des emplois et la baisse des salaires.

Aline Poupel

brèves

PAS DE LOGEMENTS, DES TENTES !

Dans le faisceau des précarités, celle du logement joue un rôle prépondérant dans la perte de contact de l'individu avec la société. Le problème ne se résout pas en centre d'accueil ou d'hébergement d'urgence, les solutions se situent du côté du logement durable. Le malheur de la misère est de se dissoudre dans la grisaille et de finir par se fondre dans le paysage. En distribuant 250 tentes fin janvier à des personnes sans domicile de la capitale Médecin du Monde a rendu visible une situation.

BOLKESTEIN, LE RETOUR

Le projet de directive (loi européenne) sur la libre circulation des services, dite Bolkestein, continue son avancée. Cette directive organise le dumping social, une remise en cause de la culture, un abaissement des normes environnementales et de santé publique. C'est pourquoi l'union syndicale Solidaires participera à la manifestation européenne samedi 11 février à Strasbourg. Le projet sera débattu en première lecture au parlement européen, mardi 14 février à Strasbourg, jour d'appel à la manifestation de la Confédération Européenne des Syndicats : Solidaires répondra également présent.

Un mauvais feuilleton où sécuritaire rime avec totalitaire

Nous ne l'espérions pas mais il nous est revenu, peaufiné à souhait, le plan Sarkozy sur la prévention de la délinquance. Fin 2003, les élus UMP nous affirmaient que nos questionnements étaient de pures affabulations. Deux ans et quelques (affligeants) rapports parlementaires après, le ministre de l'intérieur propose un plan au gouvernement en décembre. Notre premier flic veut faire vite, même si son rythme ne correspond pas au planning de Villepin. Avant les élections ça va éclabousser dans la surenchère sécurité/contrôle social.

Le rédacteur n'a rien changé du projet initial. Chacun(e), restant responsable de son état, jeune, précaire, chômeur immigré, etc... serait bien avisé de reprendre conscience de ses devoirs. Il refuse l'approche sociale et économique et renforce le répressif et le contrôle social : aide financière à la mise en place de la vidéo surveillance, responsabilisation des mauvais parents avec suppression des allocations familiales et possibilités d'amendes, dépistage précoce des comportements déviants.

Un rapport de l'INSERM pond une étude sur les troubles de conduites chez l'enfant basé sur une classification psychiatrique américaine. Il préconise un dépistage systématique et propose de la thérapie comportementaliste et médicamenteuse ; il ne faudrait pas oublier les laboratoires.

La police et la gendarmerie sont maître d'œuvre dans tous les compartiments de l'action éducative : module de formation sur la délinquance sous leurs responsabilités, présence des travailleurs sociaux, des assistants sociaux et des psychologues dans les commissariats (mais où va-t-on mettre les flics ?)

Le maire par la grâce du texte devient un super officier de police administrative. Il obtient l'onction de professionnel de la prévention. Il coordonnera, sévira, préviendra grâce à la diligence de tous les services et à la mise en place du secret partagé, cette brillante idée toujours dans les tuyaux.

Tout le monde sera mis à contribution et l'on pourra ainsi distribuer sanctions et gratifications au mérite (voir la discrimination positive). Nous sommes loin de l'accès aux droits. Tout se mérite.

Le « bienfaiteur » nous a tout de même actualisé des propositions sur les violences conjugales, les représentations pornographiques. Cela paraît justifié mais n'est en fait qu'un peu de supplément d'âme, une vitrine qui permettra à certains d'accepter le plan. Par contre la psychiatrie n'est pas oubliée. Là aussi, le maire intervient dans l'hospitalisation d'office, la gestion des fugues traitées sans doute avec trop de laxisme.

Evidemment la composante judiciaire du texte s'amplifie, entre autre le mineur entre 13 et 16 ans verra sa responsabilité pénale renforcée, c'est la fin de l'ordonnance



de 45 dans son esprit. Quant aux réponses pénales aux violences urbaines, réapparaît la responsabilité collective comme au bon vieux temps de la loi anti casseur. Il est temps d'arrêter ce film catastrophe, la résistance et l'action s'imposent.

Fabienne Binot & Maurice Aubry

MANIFESTATION NATIONALE
le 22 MARS 2006
pour DIRE NON
au CASIER SOCIAL

brèves

VOL DE CORBEAUX sur TOULOUSE

La caisse d'allocations Familiales reçoit 500 lettres de délation par an pour dénoncer des familles percevant des prestations in-dues à leur avis. La directrice annonce en public que la CAF s'appuie sur ces courriers pour diligenter ses contrôles. Cela rappelle d'autre temps et Sarkozy a de l'avenir.

Y'A D'LA JOIE !

Brian Moss, professeur de botanique à l'université de Liverpool avance une solution au problème soulevé par la présence d'azote réactif : « Il s'agit de renoncer purement et simplement à notre société de consommation... On y sera forcé sous les effets combinés des changements climatiques, de la fin du pétrole, de la démo-

graphie galopante, du problème des réfugiés économiques et environnementaux. Si vous avez aujourd'hui moins de 30 ans, et peut-être même moins de 40 ans, je pense que vous devez vous préparer à traverser des moments difficiles ».

(Courrier international du 27/1)

Mieux connaître



L'Union syndicale Solidaires, s'est constituée le 10 décembre 1981 à partir de dix syndicats autonomes, non-confédérés. En 1991 et 1992, à la suite d'exclusions de la CFDT, Sud PTT et Sud Santé-Sociaux (CRC à l'époque) rejoignent ce qui s'appelle encore le groupe des dix. Solidaires regroupe actuellement quarante-deux fédérations ou syndicats nationaux. Elle est présente dans près de quatre-vingts départements à travers des structures interprofessionnelles locales. Les syndicats membres appartiennent à des secteurs professionnels très divers relevant aussi bien du secteur public que du secteur privé : aérien, banques et finances, culture, éducation, énergie, industrie, métallurgie, Poste et télécommunication, rail, recherche, santé... Aujourd'hui, Solidaires est la première organisation syndicale dans un certain nombre d'établissements, d'entreprises, de services, d'administrations, de ministères...

LES PRIORITES DE SOLIDAIRE

La France est la quatrième puissance économique mondiale. Les richesses produites augmentent et, pourtant, les inégalités s'y développent. Les politiques libérales qui se succèdent ont pour conséquences un développement massif du nombre de chômeur(se)s, de précaires, et l'accroissement de la pauvreté et de l'exclusion. Solidaires exige la mise en œuvre de politiques économique, fiscale, sociale... qui rompent avec ces orientations. Cette exigence se pose au plan européen comme au plan mondial, ce qui justifie l'engagement de Solidaires dans le mouvement altermondialiste. Pour **le service public**, Solidaires dénonce - alors que la cohésion sociale et l'accès de tous les citoyens aux mêmes prestations sont menacés - la remise en cause des services publics. Les parties les plus rentables sont convoitées par les puissances financières et les services de qualité ne seraient accessibles qu'aux couches les plus aisées de la société. Solidaires défend les services publics comme outils d'un partage du progrès et de lutte pour l'emploi, leur rénovation pour notamment en assurer un fonctionnement plus démocratique, la garantie pour les salariés de ces entreprises de conserver leurs acquis sociaux... Pour **les droits sociaux**, Solidaires dénonce les politiques menées en matière de protection sociale, la remise en cause de tous les principes de solidarité. Solidaires défend le droit pour tout être humain à bénéficier d'un accès égalitaire aux soins de qualité, un système de retraites basé sur la répartition, au sein duquel les salariés ne soient plus condamnés à cotiser plus longtemps pour toucher moins et moins longtemps, une augmentation forte des salaires, du SMIC et des minima sociaux... Pour **l'emploi**, Solidaires dénonce - alors que les plans sociaux se multiplient et que le nombre de précaires ne cesse de croître - les politiques libérales menées de concert par le gouvernement et le Medef visant à donner toujours plus de droits aux patrons et à casser toujours plus ceux des salariés. Politiques qui s'avèrent chaque jour plus désastreuses, socialement et humainement. Solidaires défend le droit à un emploi stable et correctement rémunéré pour toutes et tous, l'interdiction de tout licenciement dans les entreprises qui réalisent des profits, un statut du salarié qui garantisse la continuité de revenu et des droits sociaux, y compris dans une situation de hors-emploi...

UN FONCTIONNEMENT ORIGINAL

Cette union interprofessionnelle, qui compte actuellement près de 90 000 adhérents, met en œuvre un fonctionnement original basé sur la recherche constante de ce qui unit plutôt que de ce qui divise. Il s'agit de mieux s'organiser pour mieux agir ensemble et éviter les phénomènes d'institutionnalisation, de délégation de pouvoir, d'experts, de superstructures que connaissent trop souvent les grandes confédérations. Ainsi, lors des votes, chaque organisation membre, quelle que soit sa taille, dispose d'une seule voix et peut exercer un droit de veto motivé. C'est une autre façon de vivre les structures interprofessionnelles. En ce sens, Solidaires à l'ambition de contribuer à répondre à la crise du syndicalisme et de participer à sa rénovation pour redonner aux salariés le goût de l'action collective.

Des clivages importants existent dans le mouvement syndical français. Solidaires entend mettre en œuvre un syndicalisme de contre-pouvoir qui lie défense quotidienne des salariés et transformation de la société, pour la construction de réels rapports de forces pour contrer les politiques libérales, pour la mise en œuvre de projets alternatifs favorables aux salariés, chômeurs, précaires, pauvres...

Afin de participer à la construction d'un pôle social alternatif qui puisse être efficace contre le libéralisme, Solidaires poursuit un travail « en réseau » avec les associations et mouvements citoyens impliqués dans ce même combat. A ce titre, Solidaires est parmi les membres fondateurs d'ATTAC, participe à la Coordination de la marche mondiale des femmes, est engagé dans le réseau des Marches européennes contre le chômage, la précarité et les exclusions, s'investit pleinement dans des initiatives tels les Forum sociaux... ■

présentation

Thierry Lescant

LE GOÛT DE L'ACTION COLLECTIVE

C'est une autre façon de vivre les structures interprofessionnelles : en ce sens, l'Union syndicale Solidaires entend participer à la rénovation du syndicalisme pour redonner aux salariés le goût de l'action collective. L'Union syndicale Solidaires a l'ambition de favoriser l'unité d'action et les convergences avec toutes les forces syndicales qui s'opposent au libéralisme. Cela doit passer par des débats ouverts, à tous les niveaux, partant des préoccupations et des revendications des travailleur(se)s. « Un syndicalisme de terrain, de proposition et d'action est un élément déterminant pour améliorer la situation au quotidien et pour participer à l'élaboration d'une autre logique économique et sociale mettant fin au libéralisme. » Défendre efficacement les travailleurs, c'est agir sur l'ensemble des facteurs qui déterminent leurs conditions d'existence et favoriser la construction de rapports de forces aptes à imposer d'autres choix économiques et sociaux favorables aux salariés, chômeurs, précaires...

Agir localement contre les décisions patronales ou gouvernementales ne peut suffire si, dans le même temps, rien n'est fait pour s'attaquer aux causes premières qui font que ces décisions sont prises. Ce syndicalisme ne s'arrête pas à la porte des lieux de travail et s'inscrit pleinement dans un mouvement de résistance altermondialiste, dont l'importance et l'impact ont déjà permis d'ouvrir des brèches dans l'idéologie libérale.

Naissance d'une section syndicale en Savoie

Hôpital de Bassens, seul hôpital psychiatrique public en Savoie. Avec les secteurs adultes et enfants et plus de 800 salariés, il couvre tout le département. La CGT y est largement majoritaire, FO et une CFDT affaiblie existent aussi. C'est la 1^{ère} section du syndicat départemental dans le secteur public.

Comment avez vous connu SUD ?

Nous avons quitté la CFDT à plusieurs en 2003, pour la plupart des militants avec des mandats, écoeurés par la position de Chérèque sur la réforme de retraites de Fillon. Nous défilions dans les manifestations avec le D de CFDT barré. La goutte d'eau qui a fait déborder le vase a été la leçon de morale que nous ont infligée des membres du syndicat départemental CFDT sur le thème « l'autogestion, l'anti G8, c'est bien joli mais il faut grandir ». Nous avons rencontré SUD Santé Sociaux dans les manifs. SUD Solidaires nous a séduit par le dynamisme mais aussi, après plusieurs discussions, par une vision du monde, l'ouverture à des problématiques dépassant le cadre d'un syndicalisme rabougrí, exclusivement centré sur les questions catégorielles, même s'il faut aussi s'en préoccuper. Assez vite, trois d'entre nous ont adhéré à SUD et allaient aux réunions du syndicat départemental.

Et la création de la section sur Bassens ?

Cela a mis du temps pour mûrir. Plusieurs étaient d'accord pour adhérer à condition que ce soit sur l'hôpital. Et puis, il est important d'avoir un cadre collectif, pour tisser du lien, faire bouger les choses collectivement. Au printemps 2005, la sève a monté et après quelques mois de gestation, la naissance de la section a eu lieu à l'automne. Au début, la direction a bien essayé de nous balader un peu. Nous y sommes allés à quatre pour bien montrer que nous étions un groupe et, finalement, elle n'a pas fait trop d'histoires. Il nous manque encore un local pour des raisons soi-disant techniques. Nous avions aussi averti de notre intention les syndicats CGT et FO de l'hôpital. La section compte une dizaine d'adhérents et a distribué avec la CGT son 1^{er} tract, celui du collectif contre le projet de loi de prévention de la délinquance, auquel nous participons. Malgré la dispersion géographique du fait de l'extrahospitalier, nous nous réunissons une fois par mois et nous participons aussi au syndicat départemental et à Solidaires.

Avez-vous choisi des thèmes de travail ?

Nous voulons dénoncer la précarité de l'emploi, notamment au CHS avec la succession de CDD qui sert à dresser les salariés, pour leur faire accepter la précarité. Pour le même boulot, les inégalités de statut sont insupportables. Nous voulons faire un travail sur le plan hôpital 2007, ses accointances avec la réforme de la CC66. Il y a aussi les conditions de vie et de soins au CHS. Par exemple, l'hôpital accueille des «taulards», sur injonction du préfet, dans des conditions déplorables car il n'est pas adapté à cela. Autre exemple, avec le dossier médical du malade et d'autres mesures, on a l'impression que ce n'est plus le patient qui est au centre de l'hôpital mais la gestion. Il y a un pas à faire, difficile, pour que le personnel, fatigué, énervé et déprimé, retrouve le sens du collectif sur la finalité du soin, pour que la pensée retrouve droit de cité à l'hôpital. Une campagne pour le tri sélectif à l'hôpital fait enfin partie de nos projets.

propos recueillis par

Eric Moglioni

aujourd'hui



brèves

PRISE DE PAROLE

Y aurait-il un mode d'expression dans la prise de parole qui serait propre à la gente masculine ? S'inscrire systématiquement (on pourrait presque faire un copier-coller pour chaque débat), la prendre en prenant le temps de la prendre, en argumentant et en contre-argumentant et en répétant, en mieux bien sûr, tout ce que les autres ont déjà dit. La réalité c'est que la plupart d'entre nous (les femmes) on reste scotchéées ou alors il faudrait que l'on devienne de vrais mecs et ça on n'y tient pas... et vous non plus sans doute ! Alors que faire ? Le débat, la réflexion pour une vraie alternative qui soit aussi féministe est ouverte.

DEFINITION DE LA VIOLENCE

L'Organisation Mondial de la Santé définit la violence de la façon suivante : «*Usage délibéré ou menace d'usage délibéré de la force physique ou de la puissance contre soi-même, contre une autre personne ou contre un groupe ou une communauté, qui entraîne ou risque fort d'entraîner un traumatisme, un décès, un dommage moral, un mal développement ou une carence*». Le Bureau International du Travail quant à lui propose la définition suivante : «*Toute action, tout incident ou tout comportement qui s'écarte d'une attitude raisonnable par lesquels une personne est attaquée, menacée, lésée ou blessée, dans le cadre ou du fait direct de son travail*». C'est quoi le «raisonnable» d'un employeur ?

Conseil fédéral, le juste équilibre...

Le Conseil Fédéral a tenu sa première réunion de 2006 les 26 et 27 janvier. Juste équilibre dans l'ordre du jour de ce conseil : une journée pour la politique revendicative, les mobilisations nationales et internationales et les dossiers en cours, une journée centrée sur le fonctionnement de la fédération.

Pour se mettre en jambe, c'est donc par un tour de France des syndicats départementaux que les conseillers fédéraux ont entamé ces deux jours. Histoire de faire le point sur les perspectives de développement, les difficultés, les quelques situations où un certain « flottement » interroge et peut inquiéter. L'occasion de relever un développement fédéral à plusieurs vitesses suivant les départements, les régions. Pour un meilleur suivi des équipes et apporter l'aide souhaitée, le conseil a désigné des référents par zone géographique composés d'un membre du secrétariat fédéral et d'un membre de la commission exécutive.

Le conseil fédéral a fait le point sur les commissions fédérales et les groupes de

travail plus ponctuels d'envergure nationale (ex. formation aide soignante). Le conseil a réaffirmé le rôle des commissions qui n'ont pas de pouvoir décisionnel mais une mission de réflexion et d'élaboration pour alimenter les débats et les décisions du Conseil fédéral (qui est, rappelons-le, la seule instance politique décisionnelle hors congrès). Au total 13 commissions existent au sein de la fédé : la commission trésorerie (tous les trésoriers départementaux), les commissions juridique et formation syndicale (adhérent-es élue-es par le CF avec mandat du syndicat départemental). La commission sanitaire et la commission sociale, réunies autour des grandes thématiques communes (ainsi le sanitaire regroupe le FPH, le privé lucratif et le secteur non lucratif), les 4 commissions liées aux branches : UNIFED, BAD, Privé lucratif et FPH, les 2 commissions liées à un secteur ou une profession: commission soignante et commission psychiatrie. Enfin, 2 commissions transversales: commission régression sociale et droit des femmes et commission formation professionnelle (nouvelle commission). Des groupes de travail réguliers fonctionnent aussi au sein de la fédé : CLCC, Psychologues, Transfusion, CGOS, ANFH. Conformément à la décision du congrès, un calendrier annuel est mis en place pour le travail des commissions. A noter que le CF a procédé à l'élection des membres de la commission juridique.

Toujours sur les questions de fonctionnement le CF a voté à l'unanimité le soutien financier pour la défense d'un militant syndical victime de harcèlement et de répression (Côtes d'Armor) et a procédé à la désignation de deux membres à la Commission Exécutive fédérale.

Sur le terrain revendicatif l'ordre du jour du CF était une fois encore chargé. Une large place a été consacrée aux mobilisations à venir notamment celles du 2 février (salaires fonction publique) et du 7 février (contre le Contrat Première Embauche).

Sur ce point, le Conseil fédéral a décidé de proposer l'appel à la grève au sein de Solidaires. Les politiques sécuritaires ont de nouveau fait l'objet d'un examen au travers du Collectif National Unitaire et de la mobilisation prévue le 22 mars à l'adresse des professionnels et des usagers. (outre le matériel unitaire, la fédération mettra en place son propre matériel de mobilisation.)

L'actualité étant ce qu'elle est, c'est au cours du CF que le projet d'**Ordre professionnel infirmier** a été provisoirement repoussé. Pour le CF, pas question de baisser la garde, le lobby des associations d'infirmières porteuses du projet n'ayant pas l'intention de désarmer.

C'est aussi au cours du CF que le Ministère a dévoilé les axes des **négociations prévues au sein de la fonction publique hospitalière** (dialogue social, emploi, formation, GPEC, conditions et organisation du travail à l'hôpital et mesures statutaires). Sans tarder, le CF a décidé d'une réunion de travail pour élaborer la réplique à ce qui apparaît à première lecture comme la continuité directe du plan hôpital 2007 (plan hôpital 2012...).

La VAE et la réforme des études d'aides soignants ont fait l'objet d'un débat. Pour la formation des AS, le groupe de travail a élaboré un dossier adressé à chaque syndicat départemental, un tract comparatif entre l'ancienne et la nouvelle formation est également disponible.

Outre un tour de France sur le développement fédéral, le CF a aussi été l'occasion d'un petit tour du monde revendicatif: Strasbourg avec la mobilisation contre la directive Bolkestein (200 places de train réservées par Solidaires), Bamako (Mali), Caracas (Venezuela) et Karachi (Pakistan) pour les **forums sociaux mondiaux** et Athènes pour le **forum social européen**.

Le compte rendu détaillé du Conseil Fédéral est disponible auprès des syndicats départementaux.

Jean-Louis Rotter

brèves

BOURSE DU TRAVAIL DE PARIS, 'TEMPLE' DE LA CLASSE OUVRIERE

Une première installation se fit, le 3 février 1887, dans les locaux du bal de la redoute, où elle resta jusqu'en 1892. L'édification du lieu actuel était une question de prestige pour le Gouvernement à la veille du centenaire de la révolution et de l'Exposition Universelle de 1889. Dans le discours inaugural du 22 mai 1892, la Bourse du Travail fut présentée comme « l'instrument de la pacification sociale devant apporter la paix universelles à tous les travailleurs internationaux ». Ceci fut de courte durée : un conflit entre le gouvernement et certains syndicats entraîna de violentes manifestations le 1^{er} mai 1893. La Bourse du Travail fut fermée le 6 juillet et l'armée occupa le bâtiment. Une « contre Bourse » s'installa à côté, jusqu'à la réouverture le 11 avril 1896. A partir de cette date, va s'établir une réelle distinction entre 2 organisations, la Bourse du Travail et l'Union des syndicats. (Extraits de la brochure réalisée par la Commission Administrative)



Ce FSM s'est tenu autour de quelques 600 séminaires et ateliers répartis sur 11 sites de la ville. Plusieurs grands thèmes ont traversé les débats : l'immigration, les luttes sociales en Afrique et ailleurs, les femmes...

La question des migrations prend de nouvelles proportions avec son traitement odieux par l'Union Européenne en collaboration avec les pays africains «frontaliers». Elle entretient un climat de racisme et de stigmatisation de l'immigré par la plupart des gouvernements européens et notamment l'Italie et la France. Ce 28 janvier, à Bamako, s'est créée "l'association malienne des sans papiers expulsés" ayant pour objectif de les aider, qu'ils viennent de France ou d'autres pays, de leur permettre de se mobiliser. Ces dernières années, les expulsés se retrouvaient seuls et épargnés. Ils revendentiquent leur retour et interviennent auprès des ambassades, notamment celle de France, pour lutter contre les politiques de blocage ou de sélection des visas.

Plusieurs centaines de paysans, femmes et hommes, sont en lutte contre «l'Office du Niger», institution post coloniale qui pratique une politique de corruption et de spoliation des terres et de l'eau, privant de leurs ressources vitales des dizaines d'entre eux. Les ouvriers des mines d'or sont, quant à eux, victimes d'une répression farouche de la SOMADEX, filiale française de BOUYGUES, qui exploite les mines avec la multinationale sud africaine RANDGOLD. Elle a falsifié des contrats de travail, licencié 311 mineurs et porté plainte contre des "meneurs" de grève, provoquant l'incarcération de 33 d'entre eux, dont 9 sont toujours en prison, sans jugement,

Digné we re be se ka ke !^(*)

L'Afrique accueillait pour la première fois le Forum Social Mondial à Bamako au Mali. Pour les participants ce fut un événement de première importance sur cette terre africaine meurtrie par tout ce que l'humanité a produit de pire. Ce fut l'occasion de dénoncer les conséquences en Afrique comme partout ailleurs des politiques libérales et néo-coloniales engendrées par la globalisation des échanges commerciaux, sous les auspices des grandes puissances et des instances internationales. ^(*) "un autre monde est possible" en Bambara

depuis août 2005. Des centaines de cheminots subissent de leur côté les conséquences de la privatisation du rail malien qui a, là aussi, entraîné des vagues de licenciement dont celui de Tiécoura Traoré, président du COCIDIRAIL, collectif créé en 2003 pour lutter contre ces exactions. Les luttes s'organisent pour l'égalité des droits à la terre, l'eau, au travail, à la santé, à la liberté de circuler... Les femmes sont en première ligne quand il s'agit de travailler pour la subsistance de leur communauté, panser les plaies des victimes des conflits. A travers de multiples associations, les femmes sont en lutte contre les violences sexistes, les coutumes patriarcales et leur corollaire d'injustice et de souffrances (mariages forcés, mutilations sexuelles...).

Solidaire a fait le choix de privilégier ce premier FSM en Afrique en envoyant 2 membres du secrétariat national, 2 militants de Sud PTT et un, originaire du Mali, de Sud Michelin. Au-delà de la participation aux différents séminaires, la délégation Solidaire a pu mettre à profit ces quelques jours pour rencontrer différents syndicalistes africains et tisser des liens d'échange et de solidarité que nous entendons faire perdurer bien au-delà de cet événement. L'accueil des Maliens fut largement à la hauteur de sa réputation de convivialité. Le FSM de Bamako laissera probablement dans la durée des traces profondes quant à l'indispensable construction de passerelles solides entre les luttes d'ici et là-bas, partageant entre

elles le même objectif : combattre la pauvreté, la précarité et les exclusions par-delà les frontières, les forteresses, les barbelés et les miradors de la barbarie colonialiste.

Thierry Lescant

brèves

COUPE DU MONDE : TIRS AU BUT
Le foot et le sexe iraient-ils bien ensemble, comme le prétend Norman Jacob qui réalise l'ouverture d'un méga bordel à proximité du stade de Berlin ? Idée cohérente avec la conception du sport exaltant tous les archaïsmes primaires des rapports dominant/dominé, le tout dans une logique de profits poussée à son paroxysme. A la seule différence, c'est qu'il ne s'agit plus de la vente de produits dérivés, mais du corps des femmes. Aucune ambiguïté, c'est bien la demande qui suscite l'offre, mais à quel prix pour celles qui servent de chair à pâture, avec l'espoir d'un avenir meilleur qui pourrait les sortir de leur misère, de leurs désillusions, entretenus par le projet qu'elles négocieront leur service directement avec les clients, après s'être seulement acquittées d'un droit de passage ! Le corps n'est pas une marchandise, réagissons et signons massivement la pétition. (<http://catwepetition.ouyatow.org>)



culture & plaisir

Comment ne plus être progressiste... sans devenir réactionnaire

Jean-Paul Basset - éditions Fayard - 19 euros

C'est le titre d'un livre de Jean-Paul Basset qui fut journaliste à Politis puis au Monde. Le titre se lit sans point d'interrogation car ce livre est un cri. Un hurlement pourrait-on dire sans exagérer mais un hurlement maîtrisé, travaillé, étayé. Jean-Paul Basset on le sent, veut nous secouer, nous réveiller, bousculer la croyance en un progrès infini, déchirer les consensus d'origines et de natures diverses qui entourent ce dogme. Tous les voyants sont au rouge : raréfaction des réserves fossiles, atteintes au vivant sous toutes ses formes, pénuries à venir, maladies émergentes, pollutions en tout genre... Et pourtant on continue. La croissance ! Certains l'invoquent, d'autres la prédisent, d'autres encore la souhaitent

à 2,5%, à 4%, la voudraient durable, sociale... Tous communient autour de la déesse sans qu'à aucun moment on ne s'interroge sur ses finalités.

Débat qui a parfois été posé dans le mouvement syndical et qui devient aujourd'hui d'une brûlante nécessité : faut-il produire n'importe quoi, n'importe comment pour faire «tourner la machine» et assurer ainsi les conditions du «progrès social» ?

Jean-Paul Basset questionne cet autre dogme, le progrès, non pour nier ses apports mais pour se livrer à la critique d'une dynamique qui ne connaît aucune limite, avec les effets dévastateurs qu'une telle logique implique. Il a parfois la dent dure (contre les altermondialistes par exemple) mais

il faut bien reconnaître que le mouvement ouvrier, dans la pluralité de ses courants, a pendant longtemps et continue encore pour une large part à souscrire à une vision de l'avenir soumise au productivisme.

On est pas obligé de suivre Jean-Paul Basset sur l'ensemble des points qu'il expose. Reste que son livre écrit dans un style alerte, clair et sans emphase est à lire de toute urgence. En conclusion et comme disait François Béranger à la fin d'une de ses chansons* «c'que j'veus en dit faites en ce que vous voulez mais faites le !»

Claude Carrey

*Blues parlé du syndicat

Paroles & musique

(Re)découvrir une «âme debout»*, Catherine Ribeiro



L'esprit de cette page culture se voulant lui aussi différent, vous n'y trouverez pas ce que vous pouvez lire dans vos journaux habituels ou dans des émissions peu ou prou formatées. Nous privilégions l'exploration, la découverte, la mise en lumière des talents inconnus, non médiatisés ou oubliés. C'est affaire de flâneries curieuses, d'arrêts sur image mais aussi de retours sur ses pas parfois. Nous vous en proposons un dans ce numéro à l'occasion

de la sortie d'un coffret de quatre cd de Catherine Ribeiro. Celle ci est à mes yeux une artiste exceptionnelle. Ce coffret permet de retracer son parcours, depuis le milieu des années soixante jusqu'aux années quatre-vingts.

A son écoute on sent se déployer progressivement une voix, sa montée en puissance

mue par une sensibilité à fleur de chair et de peau, une révolte qui entre en résonance avec les luttes des années soixante-dix. C'est cette alchimie bouleversante, cette matière pétée d'émotion portée à incandescence dans ses longs psaumes où alternent incantations, murmures, mots de combats et de caresses, cris étranglés... Exceptionnelle et révolutionnaire, sur le fond comme sur la forme. Aucune radio ne se risquait à diffuser des « chansons » qui pouvaient parfois durer quinze minutes.

Il faut également parler du groupe Alpes qui l'accompagnait alors, de ce son si particulier, des nouveaux instruments créés par Patrice Moullet. Comme d'autres, au milieu des années quatre-vingts, Catherine Ribeiro fut peu à peu oubliée malgré quelques retours sur scène. L'air du temps avait changé et cette injustice allait s'ajouter à tant d'autres. Aujourd'hui est une autre période. Les feux des combats nouveaux, encore vacillants, réchauffent ce monde glacé. Faisons en

sorte que la voix de Catherine Ribeiro » cette voix venue du fond de mes enfers » vienne de nouveau faire frissonner et tourmenter nos espérances.

Claude Carrey

*titre d'une de ses chansons



coffret 4 cd - éditions Mercury France - 52 euros